



REGLEMENT INTERIEUR ASSOCIATION ASEG

Vous venez de vous inscrire dans l'association ASEG, vous devenez donc membre et **l'adhésion auprès de l'association comprend l'acceptation du règlement intérieur.**

COTISATION

- La cotisation est payable à l'inscription.
- Une fois l'année commencée, aucun remboursement ne sera consenti (sauf cas exceptionnel et accepté par le bureau).
- Une majoration de **20 €** est prévue si je ne m'inscris pas les soirs prévus à cet effet sauf pour les nouveaux adhérents.
- L'assurance associée à la licence couvre les accidents pouvant survenir durant les entraînements et lors des compétitions.

COMPORTEMENT

- Il est déconseillé d'apporter des objets de valeurs à l'entraînement. L'association décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration.
- L'entraînement se pratique dans une tenue sportive correcte, cheveux attachés et sans bijoux.
- Chacun est tenu de respecter les horaires d'entraînement.
- Les adhérents ne doivent pas monter sur les agrès avant et après les cours, ils doivent attendre le début du cours.
- Respecter les encadrants, les bénévoles, les adhérents et leur travail, si non-respect, le bureau se réserve le droit d'intervenir.
- Les parents des adhérents mineurs doivent s'assurer de la présence de l'encadrant dans la salle, l'encadrant et le club n'est pas responsable de votre enfant avant l'heure du début du cours.
- En cas d'absence, nous demandons aux parents des gymnastes mineures de prévenir l'encadrant par SMS (coordonnées données en début d'année), ne pas envoyer sur la boîte mail générale de la gym.
- Des photos des adhérents ou des parents pourront être prises au cours des entraînements, des compétitions ou des manifestations organisées par le club, **sauf opposition écrite**, ces photos pourront être diffusées pour la communication ou la promotion du club.
- Merci à tous de respecter le matériel mis à votre disposition.

COMPETITIONS POUR LES GYMASTES

- Une tenue uniforme pour toutes est obligatoire en compétition par équipe. L'achat se fait en début de saison.
- Une gymnaste inscrite en compétition se doit d'y participer. Le club paie des engagements pour chaque gymnaste. En cas d'absence prévue, le club doit être informé afin d'éviter une amende pour forfait. Toute absence non signalée 15 jours avant la compétition doit être motivée par un certificat médical. Lors de la compétition, la gymnaste est sous la responsabilité de l'encadrant uniquement durant la compétition (échauffement, passage aux agrès, sortie du plateau).
- Lors des compétitions, les parents doivent assurer le transport du juge, de l'entraîneur et des aides monitrices engagés (même si vous n'habitez pas à La Séguinière, vous devez venir chercher les personnes indispensables à la compétition de votre enfant).

ENCADREMENT, JUGE, PARENTS

- Le fonctionnement de l'association est lié à l'engagement de ses adhérents. Le club est donc amené à proposer des formations cadres ou juge.
- En tant que licencié du club, à partir de 10 ans, **j'ai la possibilité de m'investir en tant qu'aide monitrice.**
- Pour les gymnastes en compétitions, à partir de 14 ans, **la formation juge sera obligatoire.**

SANS JUGE, PAS DE COMPETITION. PLUS IL Y AURA DE JUGES, MOINS VOUS SEREZ SOLLICITES POUR LES COMPETITIONS.

A toutes les familles, dans un esprit associatif, il est demandé de participer à l'organisation des déplacements lors des compétitions et à tous les adhérents de participer et d'aider aux manifestations organisées par le club.